

Annexes

Définitions

Verger:

On appelle verger une plantation régulière entretenue (taille annuelle, traitements réguliers...) d'arbres fruitiers récoltés et commercialisés (pour la consommation humaine ou pour l'industrie), d'une densité d'au moins 100 pieds à l'hectare, soit un écartement maximum de 10 mètres sur 10. Cette densité peut, par exception, ne pas être atteinte dans le cas de certains vergers (plantations régulières et entretenues) constitués par des arbres à fort développement ou cultivés en zone sèche comme le noyer ou l'olivier. Ainsi, pour les vergers de noyers « traditionnels », on admettra des densités de l'ordre de 80 arbres à l'hectare (écartements de 10 mètres sur 12).

Lot:

Le lot est l'unité élémentaire homogène enregistrée dans le cas de cultures permanentes. C'est tout ou partie d'une parcelle plantée avec :

- une même espèce fruitière,
- une même variété,
- une même année de première feuille ou de surgreffage,
- une même distance entre rang et sur rang.

Surface agricole utile (SAU):

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend :

- les terres labourables : céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages, pommes de terre, légumes de plein champ et jachères,
- les superficies toujours en herbe (y compris landes et parcours productifs,
- les fleurs et plantes ornementales,
- les cultures permanentes (vignes, vergers, petits fruits, pépinières ligneuses),
- les jardins et vergers familiaux.

En d'autres termes, la SAU correspond à la superficie totale de l'exploitation, diminuée des bâtiments et cours, des landes et friches non productives, des bois et du territoire non agricole (étangs, carrières, rochers, jardins d'agrément, chemins privés...).

Quantité récoltée:

C'est l'ensemble des fruits ramassés, quelle que soit leur destination finale. Elle comprend les quantités mises en vente, l'autoconsommation, les pertes lors des différentes phases du conditionnement (triage, calibrage) et de la conservation ainsi que les quantités non vendues mais ramassées.

Les fruits non récoltés, laissés sur l'arbre ou tombés par terre ne sont pas comptabilisés dans la quantité récoltée.

Quantité commercialisée:

C'est la quantité qui est mise en marché au départ de l'exploitation donnant lieu à rémunération. Cette quantité est inférieure ou égale à la quantité récoltée. Elle concerne tous les fruits vendus sur le marché du frais ou sur le marché de la transformation.

L'autoconsommation, la destruction, les pertes lors des différentes phases du conditionnement sur l'exploitation et de la conservation ne sont pas comptabilisées dans la quantité commercialisée.

Annexes

Signes conventionnels utilisés

s Résultat non publiable pour raison de secret statistique

Pour en savoir plus

Le verger poursuit sa reconstitution

« Moins de pommiers et de pêchers mais plus de noyers »

Agreste Primeur n° 127

mai 2003

La culture s'étend de 25 % de 1997 à 2007

« Les noyers : une exception dans l'arboriculture française »

Agreste Primeur n° 209

février 2008

et le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité de la statistique agricole sur le site **Agreste**.

Visualisation et téléchargement gratuit, réutilisation sans licence et sans versement de redevance, sous réserve de mention de la source.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE

ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 -
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex

Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Composition : SSP Toulouse

Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2259-5104

© Agreste 2015